

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Séance du mardi 03 juin 2025

2025 - 064

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au Conseil Municipal : **23**
- En exercice : **23**
- Qui ont pris part à la délibération : **21**

Date de la convocation : 23/05/2025

Date d'affichage : 23/05/2025

*L'an Deux Mil Vingt Cinq le mardi 03 juin à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, FOURNET, CAZENAVE, LABAT, SEIRACQ, HOURQUET, DARRACQ, DEHEZ (à partir du point n°05), CONSTANTIN, LAGRASSE, LABUXIERE, LARROQUE, MARIMPOUY, COLY.

Excusés et procurations :

Mme BEZIAT-RICARD a donné procuration à M. VILATON

Mme BIARNES a donné procuration à Mme CAZENAVE

Mme WLUSEK a donné procuration à Mme BEDAT

M. ETIENNE a donné procuration à Mme HOURQUET

M. GATUINGT a donné procuration à M. LABAT

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. FOURNET

Mme EDE a donné procuration à Mme LAGRASSE

Absent excusé : M. LAHONTAN

Secrétaire de séance : M. Jérôme COLY

OBJET :

**CONFIRMATION DE LA DECISION DE CEDER UNE MICRO-PARCELLE DE
TERRAIN AU LIEU-DIT « BOUDIGUE » A LA SOCIETE
CELLNEXTELECOM/ONTOWERFRANCE**

VU la délibération n°2024-057 du conseil municipal du 02 avril 2024 autorisant M. le Maire à signer l'acte de cession d'une micro-parcelle communale de terrain non cadastrée à ce jour d'une superficie de 110 m² à la société cellnextelecom/ontowerfrance afin de sécuriser et maîtriser le foncier des installations de téléphonie mobile des opérateurs tout en offrant aux collectivités de se prémunir contre une perte de loyers en cas de démantèlement,

VU la demande complémentaire du notaire de la société cellnextelecom/ontowerfrance afin d'obtenir un avis du Pôle d'Evaluation Domaniale ainsi qu'une nouvelle délibération incluant cet avis,

VU l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale daté du 30 avril 2025 fixant la valeur de la micro-parcelle à 68 750 €



OUI le rapporteur et les membres de l'assemblée invités à s'exprimer ID : 040-214002834-20250603-DE2025064-DE

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

CONFIRME LA DECISION de céder la parcelle non cadastrée d'une superficie de 110 m² au prix de 68 750 € (625.00 € le mètre carré) à la société cellnextelecom/ontowerfrance,

PRECISE que tous les frais liés à la transaction seront pris en charge par l'acquéreur,

CONFIE à l'Office notarial de l'Atrium « Florence ROCCO - Patrick MAUVOISIN - Xavier BRUNEL », SELARL DE L'ATRIUM – 145, avenue Saint-Vincent-de-Paul - BP30086 - 40102 DAX CEDEX de la rédaction de l'acte de vente,

CHARGE M. le Maire, en ce qui concerne la signature de tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal

Pour copie conforme

Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **04 juin 2025**

Le Maire,

Henri BEDAT



VOTE :

Pour	21
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20250603 – DE2025064
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).